

REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE L'ASSOCIATION « PACTE POUR LE JARDIN »

La Ville de Marseille s'étend sur 24 000 hectares dont 14 000 hectares urbanisés et 10 000 hectares d'espaces naturels péri-urbains fortement protégés et faisant partie en quasi totalité du Parc National des Calanques créé en 2012.

La Ville de Marseille gère ainsi 707 hectares d'espaces verts urbains et 2 634 d'espaces naturels. Au sein des espaces verts urbains, on dénombre 54 parcs de plus d'un hectare dont 15 de plus de cinq hectares. Trois parcs ont été labellisés «Jardins remarquables» par le Ministère de la Culture en 2005 (Parc Borély 18 hectares, Parc du 26^{ème} Centenaire 11 hectares et le Jardin de la Magalone 1,8 hectares). En outre la Ville gère 28 000 arbres d'alignement le long de ses voies publiques.

Quels objectifs vous fixez vous à horizon 2020 pour végétaliser votre ville ? Et pourquoi ?

Horizon 2015/2017

1) La Ville de Marseille propose une gestion écologique de ses espaces verts en proscrivant, par exemple, toute utilisation de produits phytosanitaires, en gérant au mieux les ressources naturelles telle que l'eau ou bien en favorisant les corridors écologiques.

L'attribution du label EcoJardin en 2012 et 2013 à cinq parcs de la Ville, le Parc Central de Bonneveine (8^{ème}), Le Parc de Saint Cyr (10^{ème}), le Parc de la Buzine (11^{ème}), le Parc la Moline (12^{ème}) et le Parc de l'Oasis (15^{ème}), récompense les efforts quotidiens pour la préservation des ressources naturelles, la limitation des pollutions et l'augmentation de la diversité et de la richesse biologique des espaces verts.

D'ici 2020, seize grands parcs seront labellisés EcoJardin (un par arrondissement) prouvant ainsi l'engagement de la Ville sur tout son territoire.

2) Création de trois nouveaux parcs

Le Parc des Aygalades (15^{ème}) – surface 10 ha -

Ce parc longera le ruisseau des Aygalades sur 8 km constituant une coulée verte et bleue reliant les quartiers Nord à la Mer.

Le Parc de Bougainville (15^{ème}) – surface 4 ha -

Ce parc constitue la partie Sud du parc des Aygalades et offrira tous les services d'un grand parc (jeux, équipements sportifs etc...).

Le Parc de la Jarre (9^{ème}) – surface 3 ha -

Ce nouveau parc sera l'équipement vert d'un quartier en construction, traversé d'une coulée verte piétonne de

4 km reliant le Parc National des Calanques à la Mer.

3)Plantations d'arbres urbains

Les voies urbaines sont plantées de **28 000 arbres d'alignement** et à l'horizon 2020, **2 000 arbres** de plus seront plantés du fait des restructurations de voiries en cours ou programmées.

Dans certains pays, le «jardin à l'école» se développe comme espace d'éducation à l'environnement et à la biodiversité ainsi que comme vecteur de production de légumes et de fruits qui sont consommés sur place. Envisagez-vous d'ouvrir les écoles de votre ville au jardin et comment ? Quelle place envisagez-vous pour les activités au jardin dans le cadre de l'aménagement scolaire ?

1) Les équipements d'éducation à l'environnement

La Ville de Marseille dispose de trois fermes pédagogiques (recensées comme exploitations agricoles) et deux «relais-nature» répartis sur tout le territoire marseillais.

- x Ferme Pédagogique du Roy d'Espagne (Rue Jules Mimet - 9^{ème})
- x Ferme Pédagogique du Collet des Comtes (137 Boulevard des Libérateurs - 12^{ème})
- x Ferme Pédagogique de la Tour des Pins (2 Traverse Cade 14^{ème})
- x Relais Nature de la Moline (26 Boulevard Marius Richard 12^{ème})
- x Relais Nature Saint Joseph (64, Boulevard Simon Bolivar 14^{ème})

Ces équipements ont accueilli les enfants des écoles à raison de 19 354 journées / enfants en 2013.

2)Les jardins des écoles

La Ville de Marseille dispose de 400 groupes scolaires dont **324 disposent d'un jardin représentant une surface** totale de **37 hectares**, qui sont des espaces d'éducation à l'environnement et de biodiversité.

De plus, les jardins des écoles sont en grande majorité équipés d'un jardin pédagogique permettant aux enfants de s'initier aux cultures maraîchères.

Chaque année 10 nouveaux jardins pédagogiques sont créés bénéficiant de l'accompagnement d'un animateur pendant cinq demi-journées.

3)Réseau Mars'Eco

Chaque année, les services municipaux offrent une animation scolaire (**155 classes en 2013**) autour de parcours écocitoyens sur les thèmes de la Nature, de la Culture et du Civisme.

Les espaces verts ont un impact positif sur la santé physique et psychique. Quels sont les objectifs que vous nous proposez d'atteindre à ce sujet dans les hôpitaux de votre ville qui relèveront de votre responsabilité si vous êtes élu-e Maire en mars prochain ?

Les hôpitaux répartis sur le territoire de la commune de Marseille répondent à une installation au plus près des citoyens et sont positionnés au Nord, au Centre et au Sud de la Ville. La contribution au bien-être, des patients et de leurs accompagnateurs, peut prendre plusieurs aspects, faciliter l'accessibilité par des transports en commun performant ou encore une aide à la création d'espaces verts ludiques et conviviaux.

Ainsi, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Marseille (A.P.H.M), dans le cadre de la création de l'Espace Méditerranéen de l'Adolescence (E.M.A) a réalisé en 2013, sur une conception de Gilles CLEMENT, avec un co-financement de la Ville de Marseille, **«le jardin d'hospitalité»** sur le site de l'hôpital Salvator. (9^{ème}). Ce parc de 7 hectares permet aux adolescents de s'exprimer à travers des activités manuelles dans la Nature.

Aux autres coins de la planète la vocation du jardin à contribuer à nourrir les habitations des villes connaît un nouvel essor. Avez-vous des objectifs en ce domaine et si oui quels sont-ils ?

Les jardins familiaux autrefois appelés «jardins ouvriers», sont des groupes de parcelles potagères d'une surface de 100 à 300 m², situées en zone urbaine et cultivées par des citadins, avec pour objectif une production alimentaire à des fins d'autoconsommation familiale.

On recense actuellement environ 800 parcelles réparties entre :

Affiliés à la Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs

Les jardins familiaux Joseph Ayguier, (Mazargues), 67 avenue Joseph Ayguier, 13009

Association Les jardins de l'Écureuil, (Les Aygalades) 2 bd Provençal. 13015.

Association des jardins ouvriers et familiaux de Marseille sud. (La Moline, à Montolivet, 13012)

Berre Pastour – 130 Rue des Peintres Roux 13012

Association Les jardins familiaux de Provence

Les jardins du Castellat, 61 chemin de St Antoine à St Joseph, 13014

Jardins de Saint André : Boulevard Grawitz 13013

Association nationale des jardins du cheminot)

Les jardins du cheminot

Le collectif St Louis (Saint Louis) 151 rue des Aygalades 13015

Le collectif Blancarde (Blancarde)

Les jardins Coder, 35 avenue Dr Heckel, 13011.

Les jardins de Bon secours, Traverse Gibraltar, 13003

Pas d'association, parcelles attribuées individuellement

Mais, la demande ne cesse de croître et pour y faire face la Ville de Marseille va poursuivre la création de jardins familiaux et de jardins partagés.

En 2014, sera créé un jardin familial au cœur du Parc public Athéna (11 hectares, 13^{ème})

Les jardins collectifs offrent un espace propice au développement du lien social. Ces jardins se développent sur des espaces que la Ville leur confie. Avez-vous des objectifs dans ce domaine, si oui quels sont-ils ?

Un jardin partagé est créé en concertation avec les habitants d'un quartier. Il permet aux citadins de retrouver ou simplement d'apprendre les plaisirs du jardinage et développe des liens sociaux de proximité.

A Marseille, il existe 20 jardins collectifs du type jardins partagés, dont 11 sur des terrains appartenant à la Ville et 9 sur des terrains de logeurs sociaux.

Pour développer cette offre, il a été voté en Conseil Municipal du 29 mars 2010, la **Charte des jardins partagés de Marseille**, définissant les modalités de mise en place et d'accompagnement des projets.

Jardins partagés réalisés en 2013 sur terrains municipaux

- x Jardin Partagé de Foresta, situé 21 chemin des Tuileries 13015 Marseille 3 800 m².
- x Jardin Partagé du Belvédère, situé 18 Boulevard de Hanoi 13015 Marseille 4190 m²
- x Jardin partagé du Corbusier, situé dans le parc public du Corbusier au pied de la cité radieuse au
280 boulevard Michelet 13008 Marseille 135 m²

Projets 2014 de jardins partagés créés sur terrains municipaux

- x Jardin partagé de l'anse de la Fausse monnaie 13007 Marseille, 800 m²
- x Jardin Partagé du Parc Athéna au cœur du parc Athéna 13013 Marseille 6 000 m²
- x Jardin Bortoli, 2 chemin du Lancier au cœur du parc Bortoli 13008 Marseille 2000 m²
- x Jardin de l'Artichaut, boulevard Gibraltar 13003 Marseille
- x Jardin partagé du parc de la Solitude, 13011 Marseille

Les jardins partagés ne pouvant être mis en place qu'en réponse à une demande constituée sous forme d'Association afin d'assurer leur pérennité, à ce jour, nous savons qu'il y aura d'autres jardins partagés sans qu'il soit possible d'en définir précisément le nombre. Néanmoins si l'on suit cette tendance, c'est quatre jardins partagés en moyenne qui seront créés par an.

[La loi ALUR prévoit que le règlement d'un PLU pourra «imposer une part minimale de surfaces non imperméabilisées ou éco-aménageables, éventuellement pondérées en fonction de leur nature, afin de contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en Ville». Votre politique d'urbanisme prévoit-elle d'aller dans cette direction et si oui comment ?](#)

Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU), voté en 2013 par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole (CUMPM), dans toutes les zones il est prévu de préserver la Nature et les sols naturels là où ils existent encore. Les surfaces naturelles et leur pourcentage en «pleine terre» sont variables en fonction des zones considérées.

De plus et uniquement dans **la zone urbaine de 14 000 hectares sur les 24 000 hectares** que comprend le territoire municipal, **4 118 hectares de Nature sont préservés au titre des Espaces Boisés Classés (EBC) ou de l'Article L 123-1.7** (soit plus 446 hectares par rapport au Plan d'Occupation des Sols (POS) précédent.

[La production maraîchère vivrière se développe parfois en couronne péri-urbaine. Envisagez vous dans ce domaine, au plan métropolitain ou communautaire, des projets spécifiques, si oui lesquels?](#)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CUMPM prescrit la préservation des espaces agricoles. Sur la commune de Marseille 160 hectares sont ainsi identifiés.

Il sera encouragé la création d'une agriculture de proximité.